

## Préparation TGF

### « Faut-il faire de l'EAC à tout prix ? »

*Hélène - témoin au titre de chercheuse sur les pratiques culturelles des jeunes + permanente MRJC*

- hypothèse forte : mieux vaut pas d'EAC du tout qu'une EAC qui écrase par négligence, ignorance ou méconnaissance tout ce qui fait culture déjà - exemple du Brésil, des langues régionales, des cultures autochtones, etc.

- 2e hypothèse : l'épineuse question de l'évaluation. Peut-on se contenter d'une EAC qui évalue seulement en quantitatif ? De quoi parle-t-on en termes qualitatifs ? Quels moyens pour cela ?

*Denis - témoin en tant qu'enseignant de mathématiques + maire de sa commune et vice-président chargé de l'action culturelle à l'échelle communautaire*

- hypothèse forte : pas de réponse nette quand on demande "en quoi consiste l'action culturelle sur un territoire ? de quoi parle-t-on, qu'est-ce qu'on vise ? Au bout de 3 mandats, on peut trouver ça inquiétant... pas sûr que du côté de l'EAC, les réponses simples soient plus présentes ?

- les publics pour l'EAC sont essentiellement l'école. Dans une collectivité, se pose la question de tous les autres : qui ne sont pas captifs, qui obligent peut-être davantage à se demander où ils sont, ce qu'ils entendent par culture, ce qui les intéresse etc. Qui peut aider les collectivités dans ce travail ?

- "où sont les maths ?" : restriction de l'EAC à une certaine culture, exclusion par conséquent de tout le domaine physico-mathématique, ou des sciences économiques, ou des sciences sociales, ou encore des sciences et techniques, ou de l'artisanat...

*Claire - procureur au titre de chercheuse en sciences de l'éducation et formatrice d'adultes dans un cadre associatif / réseau des Crefad*

- 1e argument sur la forme même de la question : ce n'est pas une question traitable dans un tribunal pour des raisons grammaticales (pas de sujet, usage de l'impersonnel, verbe "falloir" qui fait appel à une morale qui ne dit pas son nom)

- 2e argument sur "à tout prix" : pas sérieux non plus, justement on pourrait envisager de discuter le prix sérieusement puisque dans le contexte actuel, ça semble difficile de faire l'impasse sur qui sont les payeurs, qui sont les pots cassés...

- 3e argument sur "dans une société à visée démocratique, il ne faut pas laisser la gestion aux gestionnaires, et pas non plus la culture aux professionnels de la culture". Questionnement sur la composition de ce tribunal, et l'impossibilité a priori qu'il réponde autre chose que "oui il faut faire de l'EAC". S'il n'est pas permis de dire qu'il ne faut pas en faire ou de porter un regard critique sur l'EAC, on se coupe de la possibilité de dire pourquoi ce serait important d'en faire.

- comment pourrait-on poser sérieusement la question, et avec qui ? Sommes-nous, dans cette salle, en mesure de nous situer nous-mêmes socialement autrement que par des principes et de la bonne volonté (dont je ne doute pas un instant) ? (avec un appui possible de Bourdieu "parfois on ferait mieux de s'intéresser à la sociologie que de faire des psychanalyses pour se connaître nous-mêmes")

- possible fin sur une image de la culture comme la peau : ce qui fait l'interface entre l'intérieur et l'extérieur d'un individu, ce qui nous met en relation avec le monde. Une question majeure de relation et d'interactions bien plus que de contenus : comment on regarde ça ?

- demander plutôt "pourquoi faudrait-il faire de l'EAC à tout prix ? avant de demander comment ?"

## Interrogation du procureur (Claire du Kerfad) – 4 min de réponse

Q° autour de l'évaluation de ces dispositifs d'EAC, comment sont évalués ces dispositifs d'EAC, selon quels critères, dans quelles conditions, quel but ?

Il est central de se poser la question de l'évaluation des dispositifs d'EAC et j'aimerais pour vous répondre vous donner l'exemple d'une évaluation commandée par la DRAC au Laboratoire d'Etudes Rurales dont je fais partie.

Un peu de contexte : depuis 2013, la DRAC a engagé une nouvelle politique culturelle en direction de territoires ruraux dits « prioritaires ». Associant la DRAC aux collectivités intercommunales, elles sont triennales et ont pour objectif de mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel. La démarche étant alors relativement innovante, la DRAC a souhaité être accompagnée dans la mise en place des CTEAC (convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture) par une équipe scientifique pluridisciplinaire du Laboratoire d'études rurales (LER) de l'Université Lyon 2. Notre méthode a été qualitative. Tout au long de l'étude des stages étudiants ont été réalisés ainsi que des travaux de chercheurs confirmés sur la presque totalité des évaluations effectuées par les territoires eux-mêmes en 2017.

Les résultats de cette évaluation scientifique ont été multiples et je vais les citer tels qu'ils apparaissent dans le rapport final rendu par le laboratoire :

- d'abord la gouvernance des CTEAC est très complexe : les conventions visaient à faire travailler ensemble différents services de l'Etat et cet objectif a rarement été atteint mais la dimension partenariale permet à des acteurs divers de se mettre autour de la table.
- les CTEAC se révèlent aussi être un dispositif souple et collaboratif pour animer le territoire. A l'échelle locale la convention a fait prendre conscience de l'importance d'un projet culturel dans un contexte où il n'y a souvent pas de politique culturelle affichée mais les conventions ont été comprises différemment ; tantôt considérées comme un véritable atout pour financer une politique culturelle forte *dans un contexte de baisse des dotations de l'État*, tantôt vu comme une “ingérence” de la DRAC dans la vie des communes rurales.
- L'évaluation a aussi soulevé des défis à relever :

> pérenniser les financements tout en élargissant le conventionnement à l'ensemble des espaces ruraux de la région. Les premières conventions ont aussi peu pensé la question des déplacements, des équipements et du numérique, pourtant centraux en milieu rural.

> Mobiliser les jeunes (et pas seulement les enfants et les jeunes adolescents) constitue également un défi car les conventions tendent à toucher un public adulte déjà intégré aux associations et un

public jeune captif car saisi uniquement en milieu scolaire.

> Les conventions invitaient les territoires conventionnés à coopérer entre eux mais la majorité des intercommunalités partenaires a choisi de travailler seule car la nouveauté du dispositif et la crainte d'une nouvelle échelle de gouvernance n'y engagent pas.

> Dernier défi : mieux penser la complémentarité urbain-rural. La loi NOTRe a suscité la création de nouvelles communautés d'agglomération élargies qui comportent pour la plupart un vaste territoire rural dont les acteurs doivent absolument être intégrés à la gouvernance culturelle.

L'objectif de l'étude visait donc à établir un premier retour sur les conventions, tant dans leur phase de construction que des premières activités. Il s'agissait d'analyser la perception et la manière dont les territoires se sont saisis de cet outil. Une analyse des freins, limites, ou du bon déroulement de ces partenariats nécessitait de considérer les atouts et les blocages inhérents aux territoires et ceux relevant de la convention, ce que le Laboratoire a tâché de faire.

Pour quoi je vous raconte tout ça et que cela m'amène à penser qu'il ne faut pas faire de l'EAC à tout prix ? Parce que l'on ne peut clairement pas se contenter d'une EAC qui s'évalue seulement en quantitatif comme c'est souvent le cas et que l'évaluation qualitative que je vous ai présenté a un coût élevé, pris en charge par les acteurs même qui la mettent en place, ici la DRAC. Cela pose une question d'indépendance, de pérennité, d'écoute aussi, de ce qui sera fait de ces évaluations et des préconisations. En tant que ruraliste je ne veux pas tirer sur l'ambulance de l'EAC parce que l'on sait que c'est sans doute mieux que rien et qu'on sait comment améliorer les dispositifs. Mais en fait, si l'EAC et les processus d'évaluation de celle-ci ne sont là que pour répondre à des injonctions et sans volonté propre des acteurs, des territoires et des publics c'est problématique... et puis quand on évalue on voit bien que les soucis sont plus larges, plus globaux, y compris au sein même des mécanismes de recherche publique, et on se mord la queue (madame le procureur) !

## Interrogation de l'avocat de la défense (Chloé Colin) - 4 min de réponse

(Réponse autour de > penser qu'il ne faut pas faire de l'EAC à tout prix ce n'est pas penser que la culture et les arts ne sont pas importants mais se méfier de la culture et des arts qui sont proposés dans ces cadres)

Je vous le dis tout net, pour moi il vaut mieux pas d'EAC du tout qu'une EAC qui impose la culture du dominant au dominé, une culture et des pratiques qui éclipsent celles des personnes à qui elle s'impose. Pire que de les éclipser elles les délégitiment aux yeux de tous et toutes et en particulier aux yeux de ceux desquels elles devraient paraître les plus belles : ceux qui les incarnent et les pratiquent, ceux dont elles guident l'identité, ceux à qui elles permettent de s'exprimer comme ils l'entendent, ceux à qui elles permettent de contester, discuter, réfléchir.

Démocratiser la culture c'est penser qu'elle n'est pas produite et partagée par tous et c'est vouloir que tous aient accès à une certaine culture, celle que l'on croit être la seule à épanouir, à former l'esprit et la citoyenneté.

Quid de la culture scientifique ? N'est-ce pas de la culture que de vouloir tout savoir sur le boson de Higgs ?

Quid du sport et du ludique ? N'est-ce pas de la culture que de pratiquer un jeu quel qu'il soit, de se projeter dans un imaginaire et de l'incarner ?

Quid de l'artisanat ? N'est-ce pas de la culture que de perpétuer et renouveler les fantastiques savoir faire liés aux matières ?

Quid des cultures traditionnelles locales ? N'est-ce pas de la culture que de faire vivre des langues, des danses, des musiques, des narrations intimement liées à un territoire ?

Le risque d'ignorer et de négliger ces pans de culture comme c'est le cas dans les dispositifs d'EAC c'est celui de l'uniformisation culturelle et par conséquent de celle des modes de penser et de se représenter le monde.

Eduquer les goûts artistiques des personnes, façonner les pratiques culturelles c'est aussi courir le risque de dévaloriser les personnes mêmes, et de s'attirer leurs foudres légitimes.

L'éducation populaire elle, quand elle est proposée par et pour les publics qu'elle souhaite toucher permet aux individus de prendre leur place dans une société plurielle, d'y imposer leur place légitime et non pas de se changer pour y trouver leur place.

L'EAC parle d'émanciper l'individu oui, mais le fait-elle vraiment pour en faire un individu capable d'autre chose que de consommer, consommer de la pratique, consommer de la démocratie...

J'ai moi même un parcours un peu atypique. Depuis mon petit collège de campagne où j'ai été la seule de ma classe à intégrer un lycée général, j'ai toujours eu plaisir à entrer dans le moule culturel demandé par l'institution scolaire. C'était un vrai plaisir oui, et ce moule m'a permise d'affiner ma capacité d'argumentation, en classe préparatoire surtout, puis mon esprit critique, à l'université ensuite. Comme j'aimais beaucoup cela, j'ai ensuite fais un doctorat, sans vanité mais avec toujours dans un coin de tête que ce « plus haut diplôme universitaire existant » m'ouvrait les portes d'une compréhension du monde un poil au dessus de la moyenne. Et puis j'ai rencontré les jeunes du mouvement des sans terre, et ceux de l'éducation populaire, et tant d'autres personnes aux visions du monde si différente de celle qu'on m'avais toujours dit être la seul légitime. Aujourd'hui je travaille au MRJC, un formidable mouvement d'éducation populaire et j'en veux beaucoup à l'institution scolaire et à la société normée en général de ne m'avoir pas montré plus tôt la diversité des perceptions et pratiques culturelles et artistiques qui expriment des visions politiques, spirituelles, philosophiques si éloignées de celle que j'ai trop longtemps cru être la seule légitime et que j'ai trop longtemps voulu imposer aux autres « pour leur bien ».

Alors oui, je crois que je préfère une société où on laisse chacun et chacune avoir ses pratiques, où on les soutient pour qu'elles soient toutes visibles et accessibles, qu'une société qui a peur de la liberté des individus et leur amène donc un certain type de pratiques estampillées culturelles et artistiques, disant par là même à toutes les autres que les institutions les méprisent, et avec elles tous les gens qui les pratiquent.